



**Eqiom Granulats**  
Région Nord -Ouest  
Service Foncier Environnement  
RN2 – site du Plessis Belleville  
60330 SILLY-LE-LONG

Ministère de l'Environnement,  
Tél. +33 3 44 88 39 56  
Fax +33 3 44 88 39 59  
www.eqiom-crh.com

- 9 JUL. 2018

Unité départementale Nièvre/Yonne  
Préfecture de la Nièvre de NEVERS  
40 rue de la Préfecture  
58026 NEVERS Cedex

A Silly-le-Long, le 06 juillet 2018

**Objet : Apport de précisions et correction d'erreur dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter la carrière de Chevenon (58) – réponse au courrier référencé SG n°58-18/131**

Monsieur le Préfet,

Nous avons déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) la carrière de Chevenon en 2015. Nous y avons apporté des compléments en août 2017, puis en avril 2018. Le dossier est actuellement en cours d'étude auprès de l'inspection des Installations Classées de la DREAL.

Pour rappel, le DDAE porte uniquement sur le site d'extraction, situé sur la commune de Chevenon, en rive Sud de la Loire. L'arrêté préfectoral actuel pour ce site est daté du 23/03/2006. Nous exploitons également une installation de traitement sur la commune de Saint Eloi en rive Nord de la Loire, sous le régime de la déclaration.

La demande d'autorisation porte sur une surface de 158ha95a82ca, dont une partie en renouvellement et l'autre en extension. Le rythme d'extraction demandé est de 500 000T/an (contre 280 000T/an en moyenne aujourd'hui, et 340 000 T/an au maximum). L'autorisation est demandée pour 30 ans et comprend les rubriques 2510-1 et 2515. L'objectif de cette augmentation de tonnage est d'alimenter par train notre plate-forme de recomposition alluvionnaire/calcaire à Vernou-La-Celle sur Seine (77) au sud de Paris.

Les impacts cumulés avec les installations de St Eloi, qui pourraient voir leur production augmenter en cas d'autorisation sur la carrière de Chevenon, ont été traités dans l'étude d'impact, au chapitre 3 « Analyse des effets négatifs et positifs prévisibles, directs et indirects, temporaires et permanents, à court, moyen et long terme du projet sur l'environnement » (p130, p134, p140, p 141, p147, p149, p153, p155, p158, p168, p170, p171).

Suite à deux remarques de la DREAL lors d'une visite d'usine à St Eloi dans le cadre du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), nous souhaitons :

- Eclaircir la façon dont l'installation de traitement de St Eloi va absorber l'augmentation du rythme d'extraction sur la carrière de Chevenon
- Corriger les impacts sur le trafic routier en sortie de l'installation de St Eloi, puisqu'une erreur a été relevée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

**Charline LEBRUN**

Service foncier-environnement  
EQIOM Granulats Nord-Ouest

T :06 71 37 69 79 - Mail : charline.lebrun@eqiom.com

Eqiom Granulats  
Siège social :  
49, avenue Georges Pompidou  
92593 Levallois-Perret Cedex  
France

S.A.S. au capital de 57 894 195 Euros  
RCS Nanterre B 333 892 610  
SIRET 333 892 610 00879  
N° d'identification Intracommunautaire  
FR 67 333 892 610

## 1. Optimisation de l'installation de traitement

L'installation de traitement de St Eloi fait l'objet d'une déclaration datée du 28/06/1976 par la S.A. PROMAC. S'en suivent plusieurs fusions-absorptions, d'abord avec la société Sablières de St Eloi, puis Sables et Graviers de Loire, et Holcim Granulats. Holcim Granulats a ensuite changé deux fois de nom en 2015 pour devenir Eqiom Granulats.

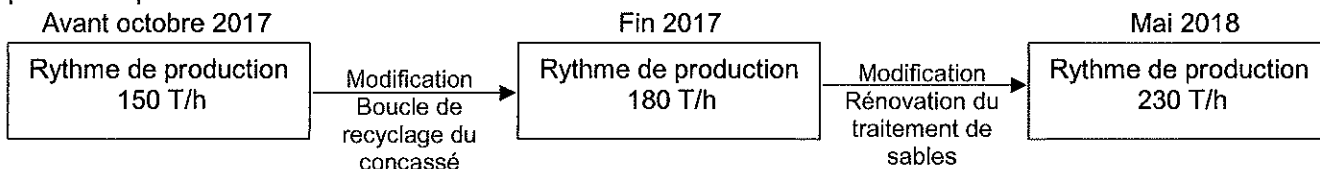
En 2007, la DRIRE a reconnu que l'établissement de St Eloi bénéficiait de l'antériorité au titre de la législation ICPE, et que la déclaration était bien régulière.

L'historique détaillé de cette installation se trouve en p18 du document administratif du DDAE.

Dans le cadre de l'instruction actuelle du DDAE, la DREAL nous a demandé de clarifier la façon dont l'installation actuelle allait accommoder l'augmentation du rythme d'extraction sur la carrière de Chevenon. En effet, l'installation ne subissant pas de modifications substantielles (puissance, génie civil, etc), et le DDAE ne concernant que le site de Chevenon, il n'a pas été jugé nécessaire de décrire ce point dans le dossier.

### • **Modifications mineures**

Le rendement et le rythme de production de l'installation ont été augmentés ces dernières années grâce à plusieurs optimisations :



En octobre 2017, un changement au sein de l'équipe de production a permis, grâce à la modification de la boucle de recyclage du concassé, d'augmenter le rythme de production de 20%, c'est-à-dire de passer de 150 T/h à 180 T/h.

Début 2018, grâce à un investissement conséquent, le traitement des sables, devenu vieillissant, a été rénové : la roue à sable a été remplacée par un cyclone et un essoreur ; ainsi le lavage des sables et le rythme de production ont été améliorés. Le rythme de production est passé de 180T/h à 230T/h.

La puissance de l'installation n'a pas été modifiée.

Ces modifications mineures sur l'installation n'ont pas changé les niveaux de bruit, déjà très faibles (voir analyses de bruit réalisées sur le site en 2017, en Annexe 19 de l'étude d'impact). Pour confirmer cette observation de terrain, une nouvelle campagne de mesures de bruit est prévue pour juillet 2018.

### • **Plage horaire**

Actuellement, les horaires de fonctionnement de l'installation de traitement varient selon les besoins :

- 1 poste de 7h à 17h
- Ou 2 postes de 7h à 20h, avec un créneau commun entre 13h et 14h.

Avant l'amélioration du débit de l'installation, le temps de fonctionnement était au maximum de 11 h par jour (340 000 T sur 250 jours à 150 t/h avec une efficacité de 80%), et de 9 h en moyenne (280 000 T sur 250 jours à 150 t/h avec une efficacité de 80%).

Si le rythme d'extraction augmente sur la carrière de Chevenon, les horaires ne changeront pas.

Si on considère une extraction à 500 000 T sur 250 jours, à un rythme de 230 T/h, il faut un fonctionnement moyen de l'installation de 8h42min par jour en admettant que l'installation fonctionne à 100%.

En prenant en compte une efficacité de 80%, le fonctionnement moyen de l'installation pour traiter les 500 000 T serait de **10h52min** soit **un poste et demi**. Le fonctionnement en poste sera plus fréquent, mais restera en période diurne (7h-20h).

### • **Surface de stockage**

Le débit de l'installation de traitement étant amélioré, la quantité de tout-venant stockée sera identique.

Concernant les produits finis, les 160 000 T/an supplémentaires demandées par rapport au tonnage maximal actuel (220 000T/an par rapport au tonnage moyen actuel) ont pour but d'alimenter la plateforme de recomposition de Vernou-la-Celle-sur-Seine (77). Cette production supplémentaire sera donc évacuée au fur et

à mesure par camion vers le chargement des trains en direction de la plate-forme de Vernou-La-Celle-sur-Seine, qui dispose d'une autorisation de stockage de 32 000 m<sup>2</sup> en vertu de son arrêté préfectoral du 10 juillet 2017 (préfecture de Seine et Marne).

En cas d'augmentation du rythme de production liée à l'augmentation des cadences d'extraction, il n'y aura pas plus de stockage sur St Eloi : le nombre de trains à destination de la Seine-et-Marne augmentera (et donc le nombre de poids-lourds circulant dans la commune de St Eloi).  
La surface de stockage reste donc la même sur le site de St Eloi.

## **2. Impact sur le trafic sur la RD981**

Une erreur a été relevée sur le calcul de l'impact de la possible augmentation de la production à St Eloi (causée par l'augmentation du rythme d'extraction sur la carrière de Chevenon) sur le trafic routier à la sortie de ce site (p154 de l'étude d'impact).

L'impact majeur concerne le trajet Installation de traitement Eqiom à St Eloi – plateforme de chargement de trains, via la RD981.

Les données de la page 111 de l'étude d'impact sont justes : en 2017, le comptage sur la RD981 entre Imphy et St Eloi recense 7670 véhicules/jour dont 9,26% de poids-lourds (PL) (soit 710 poids-lourds/jour en moyenne) (voir mail en Annexe 1).

Les comptages effectués à la sortie du site de St Eloi donnent la répartition suivante : 88% des camions partent en direction de St Eloi et 12% en direction d'Imphy.

La charge moyenne dans les camions sortant du site est de 24T. La charge moyenne des camions partant en direction de l'embranchement ferré est de 30T.

Comme précédemment, on considère 250 jours ouvrés par an.

Les données d'augmentation du trafic liée aux transports des fines, en page 155 de l'étude d'impact, sont justes.

Le calcul de l'impact sur le trafic est détaillé ci-dessous.

- Arrêté actuel : extraction moyenne = 280 000 T/an, soit 47 camions/jour  
→ Nombre de camions partant vers St Eloi :  $47 \times 0,88 = 41$  camions/jour  
→ Nombre de camions partant vers Imphy :  $47 \times 0,12 = 6$  camions/jour

- Arrêté actuel : extraction maximale = 340 000 T/an, soit 57 camions/jour  
→ Nombre de camions partant vers St Eloi :  $57 \times 0,88 = 50$  camions/jour  
→ Nombre de camions partant vers Imphy :  $57 \times 0,12 = 7$  camions/jour

- Demande en cours : extraction moyenne et maximale = 500 000 T/an

Les tonnes supplémentaires demandées servent à alimenter la plateforme de reconstitution de Vernou-la-Celle-sur-Seine. En considérant le rythme de production équivalent au rythme d'extraction, toutes les tonnes produites en plus par rapport à l'arrêté actuel partent vers l'embranchement ferré, donc vers St Eloi

→ Tonnes supplémentaires partant vers St Eloi

- Par rapport à l'extraction actuelle moyenne : 220 000 T, soit 60 passages (30 camions de 30 T aller)
- Par rapport à l'extraction actuelle maximale : 160 000 T, soit 44 passages (22 camions de 30 T aller)

→ Tonnes supplémentaires partant vers Imphy : 0 T.

Donc les augmentations de trafic sur la D981 vers St Eloi et vers Imphy sont les suivantes :

→ Par rapport à l'extraction actuelle moyenne (280 000 T/an) :

- Vers St Eloi : 60 passages supplémentaires/j
- Vers Imphy : 4 passages supplémentaires/j (fines)

→ Par rapport à l'extraction actuelle maximale (340 000 T/an) :

- Vers St Eloi : 44 passages supplémentaires/j
- Vers Imphy : 4 passages supplémentaires/j (fines).

AP actuel	RD981	Nombre de PL EQIOM moyen par jour	Nombre de PL EQIOM supplémentaires par jour si 500 000 T/an	Nombre de PL (2017) moyen par jour	Nombre de PL moyen par jour si 500 000 T/an	Impact
Extraction moyenne : 280 000 T/an	Vers Imphy	6	2x2 = 4 (fines)	710	774	<b>+9%</b>
	Vers St Eloi	41	30x2 = 60			
Extraction maximale : 340 000 T/an	Vers Imphy	7	2x2 = 4 (fines)	710	758	<b>+7%</b>
	Vers St Eloi	50	22x2 = 44			

En conclusion, en cas d'augmentation du rythme d'extraction à Chevenon et d'augmentation du rythme de production sur les installations de St Eloi, le trafic poids-lourds sur la RD981 entre Imphy et St Eloi augmentera de maximum 9% (par rapport à 2017).

C'est surtout la portion qui traverse St Eloi qui sera impactée, puisque les tonnes supplémentaires extraites sont destinées à alimenter la plateforme de recomposition de Vernou (77) par train, et que le chargement de train se situe à l'est de St Eloi.

## Annexe 1 : Lettre de la Direction du Patrimoine routier et des mobilités



REPRODUCTION INTERDITE  
SANS AUTORISATION PRÉALABLE

Nevers le 6 JUIL 2018

Affaire suivie par Yves DUFOUR  
☎ 03.86.61.87.3  
YD/MM/18/141

Madame Charline LEBRUN  
Service Foncier Environnement  
EQIOM Granulats Nord-Ouest  
Lieu-dit La Baraque - RN2  
60330 SILLY LE LONG

Madame,

Suite à votre demande, vous voudrez bien trouver, ci-dessous, les valeurs de trafic mesurées en 2017 par le Conseil Départemental de la Nièvre sur la RD981 (PR8+900) - section entre St Eloi et Imphy (giratoire nord déviation).

Ces valeurs sont exprimées en TMJA TV (trafic moyen journalier annuel tout véhicule) avec un pourcentage poids lourds : TMJA TV 2017 : 7 670 VL/j (9,26 % PL).

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du service mobilités,

Olivier CHESNEAU

Copie :  
- service mobilités  
- Chrono

